

COMITE TECHNIQUE LOCAL

8 MARS 2012

TOUR DE VIS BUDGETAIRE SANS PRECEDENT

Jeudi 8 mars, s'est tenu le Comité Technique Local qui avait pour ordre du jour, le bilan budgétaire 2011 et la prévision 2012. L'autre point débattu était le bilan de la notation 2011. A l'ouverture de la réunion, la délégation CGT Finances Publiques a lu la déclaration suivante :

Le budget que présente la direction au CTL est marqué par une réduction dramatique des moyens de fonctionnement alloués à nos services : - 20% et ce compte non tenu de l'inflation.

Par exemple :

- nettoyage -17%
- fluides (chauffage, eau, énergie) - 18%
- fournitures -30%
- télécommunications -18%
- informatique -21%
- affranchissement -13 %
- frais de poursuites -34%
- sécurité -19%
- frais de déplacement -37%

Les crédits mis en réserve (susceptibles d'être non utilisés comme en 2011) passent de 2 à 5%, soit 719 449 €.

Pour la première fois, conséquence des suppressions d'emplois, le montant total de la masse salariale dans le département diminue : - 2 500 000 €, baisse supportée par la seule catégorie C.

Avec un tel budget, comment nos services vont-ils pouvoir encore fonctionner ? Cela ne va-t-il pas conduire à des situations de blocage ? Pour tous nos collègues, ce budget ne peut que signifier une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail. Un exemple : la dotation fournitures par agent passe de 80 € à 30 € par an !

C'est la traduction au niveau local de la politique d'austérité menée à tous les niveaux qui vise à réduire la dépense publique et à faire payer les salariés. Les fonctionnaires sont particulièrement pénalisés : blocage du point d'indice, journée de carence, réduction des jours RTT au prorata des arrêts maladie, suppressions d'emplois, restructurations incessantes...

Le 2 février, 27 000 agents de la DGFIP ont fait grève pour la satisfaction de leurs revendications, la défense des missions et du service public. Plus que jamais la CGT considère qu'il est possible, par la mobilisation, de mettre en échec le cycle régressif des plans d'austérité, de répondre aux demandes des agents et de développer les services publics pour satisfaire les besoins sociaux.

BUDGET

La direction a reconnu que ce budget marquait une réduction très forte des moyens de fonctionnement de nos services. Elle le justifie en expliquant que jusqu'à présent le département avait bénéficié d'un niveau de dépenses « extrêmement » confortable et qu'il convenait de participer à la réduction des dépenses publiques.

La réduction de 80 € à 30 € du montant des fournitures par agent et par an est une décision que la direction assume parfaitement. La moyenne régionale est de 40 €, l'objectif de 30 € correspond à la recherche d'un « effet psychologique fort » afin de souligner l'effort de réduction attendu des chefs de service.

Selon la direction « ce budget passera parce qu'il aura un impact sur les services et les comportements ». Une fois de plus, il s'agit de culpabiliser les agents et les chefs de services et de leur imposer de nouveaux sacrifices.

La direction a fait état de certains comportements dépensiers dans l'utilisation des cartes d'achat. Elle a précisé que l'enveloppe allouée n'était pas destinée à être consommée intégralement. Dorénavant, afin de « resserrer les boulons » la division BIL de la direction reprend la maîtrise de tous les postes de dépenses.

AFFRANCHISSEMENT

La dépense prévue est en baisse de 13%. La délégation CGT a pointé le risque juridique que faisait courir la réduction effrénée des dépenses postales qui prend la forme d'une utilisation à minima des recommandés avec accusé de réception. Or le recommandé constitue un justificatif opposable devant le juge.

Réponse de la direction : la maîtrise des risques signifie prendre des risques calculés. Selon elle aucune procé-

ture n'a été mise en cause pour défaut de preuve de notification. Pour faire des économies supplémentaires la direction met à l'étude une procédure d'affranchissement centralisée sur un, deux ou trois sites. Cela signifie de que nombreux travaux de manutention et de tri, jusque là effectués par la Poste, seront assurés par des agents de la DGFIP.

MATERIEL INFORMATIQUE

La taux de renouvellement des ordinateurs et périphériques passe de 4-5 ans à 6-7 ans. La direction explique que les matériels actuels présentent une durée de vie plus longue et sont parfaitement susceptibles d'accepter les nouveaux logiciels.

CHAUFFAGE

La direction propose une diminution « drastique » du niveau de chauffage, de l'ordre de un à deux degrés. Notre délégation a fait remarquer que dans de nombreux sites les collègues se plaignaient des températures insuffisantes en hiver et parfois excessives en été. La direction entend faire des économies au détriment du confort des agents alors que les problèmes sont ailleurs : prix de l'énergie, volume et agencement des locaux, isolation insuffisante, installation de chauffage obsolète...

CONDITIONS DE TRAVAIL

La direction a nié que les mesures d'économie auraient un impact sur le fonctionnement des services et les conditions de travail. La direction a répété à plusieurs reprises que les conditions de travail des agents étaient d'un « excellent niveau » dans les Hauts de Seine.

Est-il besoin de préciser que ce discours d'autosatisfaction de la direction apparaît en décalage complet avec la réalité des services et les conditions de travail vécues par les agents ?

Vote contre : CGT, SNUI-SUD, FO, CFDT

Compte tenu du vote unanime Contre, un CTL doit être reconvoqué : ce sera le 19 mars mais la direction a précisé qu'elle ne modifierait pas son projet.

Nous avons appris depuis, que le Directeur Général convoque pour les semaines à venir tous les chefs de service de France en charge de la fiscalité (SIP, SIE, PRS, Trésoreries mixtes) pour un séminaire ... dans un grand hôtel parisien !!! Pour ce genre d'opérations, les crédits ne manquent pas !!!

BILAN DE LA NOTATION DES AGENTS C, B et A DES 2 FILIERES

La direction a présenté un bilan statistique de la notation 2011.

En 2011, 454 cadres A, 1041 cadres B et 853 cadres C ont été notés. Les quotas d'attribution de 20% de «+ 0,06» et de 30% de «+ 0,02» sont respectés au niveau global.

Le nombre d'appels reste limité, avec une légère remontée dans la Gestion publique ces deux dernières années. La direction a annoncé que cette année encore il n'y aurait pas de «+ 0,06» en réserve pour les CAP locales. Toutes les demandes visant à l'obtention d'un «+0,06» devront être soumises à une CAP nationale. Or pour la filière fiscale, jusqu'à présent, c'est la CAP locale qui est la seule compétente en matière d'appel, la CAP nationale n'étant qu'une CAP d'évocation ne jugeant que sur la forme. Notre délégation a regretté cette décision.

En réponse à notre demande, la direction a précisé que

les bonifications étaient réparties par site et par service pour chaque catégorie, ce qui peut poser problème selon la taille de la structure ou les effectifs de la catégorie.

Nous avons relevé que les notes négatives étaient principalement appliquées aux agents de catégorie C. Selon la direction, il n'y a pas d'enseignement à tirer vu le peu d'agents concernés.

Concernant les agents travaillant à temps partiel ou à mi-temps thérapeutique, nous avons également fait remarquer que les quotas de bonification n'étaient pas respectés. Ainsi dans la filière fiscale Nord, 62% des femmes à temps partiel se sont vu attribuer la note pivot et aucune d'entre elles n'a obtenu un «+ 0,06».

La direction n'a pas répondu.

A partir de 2012, l'attribution des «+ 0,01» sera harmonisée suivant l'usage en vigueur dans la filière fiscale : un «+0,01» vaudra un engagement d'attribution d'un «+ 0,02» l'année suivante.

QUESTIONS DIVERSES

FUSIONS DE SECTEURS D'ASSIETTE

Nous avons interrogé la direction sur ses projets en la matière. Celle-ci a confirmé qu'elle avait demandé aux chefs de service de réfléchir à une éventuelle réduction du nombre de secteurs.

Selon elle un système sectorisé à l'excès présente des inconvénients. Elle estime que les fusions des secteurs déjà intervenues n'ont pas entraîné une dégradation de leur fonctionnement.

Bien que la direction dise que la question soit à l'étude, des décisions ont déjà été annoncées aux collègues de plusieurs SIP avec effet au 1er janvier 2013. La direction n'a voulu donner aucune précision sur le calendrier et les sites concernés.

PONTS NATURELS

La CGT a fait état de la protestation des collègues concernant les ponts naturels décidés pour 2012 dont le nombre a été porté à quatre, ce qui oblige à poser autant de journées de congé.

Nous avons rappelé que lors de l'entrée en vigueur de la RTT la DGI avait pris l'engagement que jamais un agent ne serait contraint de poser une journée de congé ou un jour RTT contre son gré. Le Directeur a répondu qu'un tel engagement n'avait pas été pris pour la Gestion publique et qu'avec la fusion c'est l'usage Gestion publique qui a été retenu.

Nous avons réaffirmé notre position : que la direction ferme les services au public ces jours-là, en laissant la

possibilité aux collègues qui le souhaitent de venir travailler.

Réponse négative de la Direction qui a invoqué l'obligation de s'aligner sur les pratiques des services de la Préfecture.

En matière d'harmonisation avec les services de la Préfecture, les élus CGT Finances Publiques ont porté, à nouveau, la demande des agents de la TP Amendes demandant une fermeture au public à 16h30. La Direction, qui ne repousse pas cette demande à priori, s'est engagée à y réfléchir ... ce qu'elle n'avait pas fait lors de notre première intervention au mois de décembre.

BRIGADES DOMANIALES

La Direction a annoncé un pilotage unifié (un seul chef de service) avec maintien en l'état des deux brigades, de deux secrétariats et dans le respect des compétences des évaluateurs.

ACCUEIL

La CGT est de nouveau intervenue sur la situation des accueils pour faire état de leur éloignement par rapport aux pôles de gestion, de la dégradation des conditions de réception qui entraîne inévitablement un mécontentement croissant (voire de l'agressivité) des contribuables.

La direction a répondu que les agressions, y compris verbales, devaient lui être signalées par le chef de service.

BUREAU DES HYPOTHEQUES DE VANVES

Nous avons relayé la demande des agents qui ont à former un vacataire tous les mois, ce qui laisse supposer qu'un emploi pérenne est justifié.

La Direction a répondu que la création d'emploi n'est pas à l'ordre du jour mais n'a pas nié la nécessité de renouveler les formations.

LES ELUS CGT FINANCES PUBLIQUES 92

Philippe KERGOAT
TP AMENDES

Luc BENOIT
CFP NANTERRE

Philippe GEOFFRE
CFP MONTROUGE

Maximilien FAURE
EDRA

Anne GIRAUDON
DDFiP NANTERRE

Benoît ROGUES
SIP NANTERRE-RUEIL
EXPERT

Je souhaite adhérer à la CGT Finances Publiques

Qui vous soutient ?

Qui vous défend ?



Pour être encore plus utile,
encore plus efficace,
la CGT a aussi besoin de vous.
Soutenez l'action syndicale,
Syndiquez-vous !

NOM : Prénom :

Date de naissance : / /

Catégorie : Grade : Echelon :

Filière fiscale : Filière Gestion publique :

Adresse administrative :
.....
.....

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative :

Adresse personnelle

A remettre au militant de votre site ou à adresser à Philippe Geoffre, secrétaire (HDF Montrouge, 18 rue Victor Hugo 92121 Montrouge cedex. Tel : 01 55 58 24 44) ou Philippe Kergoat, secrétaire adjoint (DDFiP Nanterre Case CGT 167/177 avenue Joliot Curie 92013 Nanterre cedex. Tel : 01 40 97 30 74 ou Luc Benoit, secrétaire adjoint (HDF de Nanterre, 235, avenue Georges Clémenceau 92756 Nanterre cedex. Tel : 01 41 37 84 53).



Communiqué commun des syndicats de la DGFIP Nouvelle journée d'actions le 27 mars !

Les plans d'austérité se succèdent en France, comme dans plusieurs pays européens, provoquant encore plus d'injustices dont les salariés sont les principales victimes.

Dans cette logique, les fonctionnaires continuent d'être stigmatisés et malmenés. En effet, au blocage de leurs carrières et de leur rémunérations, le gouvernement ajoute de nouvelles régressions : Institution d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie (baisse de salaire) et réduction des droits en matière de jours RTT.

Pour sortir de la crise, il faut des services publics de qualité et de proximité disposant des moyens nécessaires, notamment en emplois.

4 ans après sa création (le 4 avril 2008), la DGFIP doit faire face à une augmentation de la charge de travail due à la multiplication des réformes et à l'accumulation record des suppressions d'emplois (plus de 25 000 en 10 ans). Dans le même temps, elle doit assurer des missions de premier plan au service des Finances Publiques (recette, dépense et contrôle).

Les syndicats de la DGFIP dressent donc un bilan négatif de la fusion Impôts/Trésor voulue par N. Sarkozy et portée par Ph. Parini sur les conditions d'exercice des missions d'accueil, de relations avec les collectivités territoriales, de proximité physique du service public et sur les conditions de vie au travail.

Mobilisés depuis plusieurs mois contre les suppressions d'emplois et pour la satisfaction des revendications de la plateforme unitaire (ci-jointe), les agents de la DGFIP ont largement participé aux actions locales de cet hiver, notamment lors des CT locaux Emplois, et à la grève nationale du 2 février, avec près d'1 agent sur 3 en grève, chiffre très significatif pour un appel spécifique DGFIP.

Tout en reconnaissant l'ampleur du mécontentement et la persistance de la mobilisation, le Directeur Général et la ministre du Budget ont refusé l'ouverture de négociations, en particulier sur l'emploi. Philippe Parini entend même lancer de nouvelles restructuration sur le cadastre (CDI/CDIF), les missions patrimoniales (CH, FI, enregistrement), le réseau des trésoreries hospitalières, etc.... Pressé par les échéances électorales et par les rapports (de l'IGF, de la Cour des Comptes, du Parlement,...) le DG accélère le pas et lance de nouveaux chantiers, tout en refusant de confronter son bilan à la réalité quotidienne vécue par les agents.

Les syndicats ont donc décidé de faire du mardi 27 mars 2012 une nouvelle journée nationale d'actions à la DGFIP pour :

- continuer le combat engagé pour l'emploi et sur la plateforme revendicative unitaire ;
- exiger un bilan contradictoire à la veille de l'anniversaire des 4 ans de la DGFIP ;
- contrer les mesures de régression, en particulier celles visant les fonctionnaires malades avant que les circulaires d'application à la DGFIP soient rédigées ;
- rappeler à nos concitoyens l'importance que les missions et les emplois de l'administration des Finances Publiques ont pour la citoyenneté et la justice sociale.

4 ans après la fusion DGI/DGCP, les mauvais coups et les déclarations politiques ne s'arrêtant pas, les agents de la DGFIP ne doivent pas attendre pour se faire entendre !

Le dogme du non remplacement des fonctionnaires partant à la retraite, voulu par les politiques qui ont mis en place la RGPP, aggravé par la règle du « un sur deux », devenu « deux sur trois » à la DGFIP, doit cesser.

Le 27 mars, les syndicats de la DGFIP appellent tous les agents de la DGFIP à :

- se réunir pour rédiger leur bilan de la mise en place de la DGFIP ;
- le porter ensemble aux directions locales et auprès des citoyens (tract au public, conférence de presse, ...)
- se réunir, partout, dans l'unité, dès le 28 mars pour débattre de la suite des modalités d'actions à la DGFIP.